Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/2553

18.12.2025

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2025/2553 DE LA COMMISSION

du 17 décembre 2025

modifiant le règlement d'exécution (UE) 2020/1147 en ce qui concerne des modifications administratives de l'autorisation de l'Union pour le produit biocide unique dénommé «ClearKlens product based on IPA»

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ([1]), et notamment son article 50, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

(1) Le 31 juillet 2020, le règlement d'exécution (UE) 2020/1147 de la Commission ([2]) a octroyé une autorisation de l'Union, sous le numéro EU-0022128-0000, à la société Diversey Europe Operations B.V. pour la mise à disposition sur le marché et l'utilisation du produit biocide unique dénommé «ClearKlens product based on IPA». L'annexe dudit règlement d'exécution contient le résumé des caractéristiques du produit pour ce produit biocide unique.

(2) Le 21 octobre 2021, conformément à l'article 11, paragraphe 1, du règlement d'exécution (UE) nº 354/2013 de la Commission ([3]), Diversey Europe Operations B.V. a soumis une notification à l'Agence européenne des produits chimiques (ci-après l'«Agence») en ce qui concerne une modification administrative de l'autorisation de l'Union pour le produit biocide unique «ClearKlens product based on IPA», enregistrée dans le registre des produits biocides sous le numéro BC-DN070816-28. La modification proposée notifiée concerne l'ajout d'un fabricant de la substance active.

(3) Le 10 novembre 2021, l'Agence a soumis à la Commission, conformément à l'article 11, paragraphe 3, du règlement d'exécution (UE) nº 354/2013, un avis ([4]) sur la modification administrative notifiée concernant l'autorisation de l'Union pour le produit biocide unique «ClearKlens product based on IPA». Dans cet avis, l'Agence conclut que la modification proposée constitue une modification administrative au sens de l'article 50, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) nº 528/2012 et du titre 1, section 1, de l'annexe du règlement d'exécution (UE) nº 354/2013, et qu'après la mise en œuvre de la modification, les conditions de l'article 19 du règlement (UE) nº 528/2012 seront toujours remplies.

(4) Le 3 janvier 2022, l'Agence a transmis à la Commission un résumé révisé des caractéristiques du produit biocide de l'autorisation de l'Union pour le produit biocide unique «ClearKlens product based on IPA» dans toutes les langues officielles de l'Union, incluant la modification administrative demandée, conformément à l'article 11, paragraphe 6, du règlement d'exécution (UE) nº 354/2013.

(5) La Commission souscrit à l'avis de l'Agence et considère dès lors qu'il est approprié de modifier l'autorisation de l'Union pour le produit biocide unique «ClearKlens product based on IPA» afin d'y apporter la modification administrative demandée par Diversey Europe Operations B.V.

([1]) JO L 167 du 27.6.2012, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2012/528/oj.

([2]) Règlement d'exécution (UE) 2020/1147 de la Commission du 31 juillet 2020 accordant une autorisation de l'Union pour le produit biocide unique dénommé «ClearKlens product based on IPA» (JO L 252 du 4.8.2020, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2020/1147/oj).

([3]) Règlement d'exécution (UE) nº 354/2013 de la Commission du 18 avril 2013 relatif aux modifications de produits biocides autorisés conformément au règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil (JO L 109 du 19.4.2013, p. 4, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2013/354/oj).

([4]) Avis de l'ECHA nº UAD-C-1543546-33-00/F du 10 novembre 2021 sur les modifications administratives apportées à l'autorisation de l'Union pour le produit biocide unique «ClearKlens product based on IPA» (en anglais uniquement), https://echa.europa.eu/opinions-on-union-authorisation.

(6) À l'exception des modifications administratives, toutes les autres informations figurant dans le résumé des caractéristiques du produit biocide concernant «ClearKlens product based on IPA», tel qu'il est établi à l'annexe du règlement d'exécution (UE) 2020/1147, restent inchangées.

(7) Afin d'améliorer la clarté et de faciliter l'accès des utilisateurs et des parties intéressées à la version consolidée du résumé des caractéristiques du produit biocide qui doit être publié par l'Agence, il y a lieu de remplacer l'annexe du règlement d'exécution (UE) 2020/1147 dans son intégralité. En raison d'une modification, en février 2024, du format utilisé pour la génération du résumé des caractéristiques du produit biocide dans le registre des produits biocides, le résumé des caractéristiques du produit biocide figurant à ladite annexe devrait également inclure des modifications rédactionnelles et de présentation mineures.

(8) Il convient donc de modifier le règlement d'exécution (UE) 2020/1147 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe du règlement d'exécution (UE) 2020/1147 est remplacée par le texte figurant à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 17 décembre 2025.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

ANNEXE

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

ClearKlens product based on IPA

Type(s) de produit

TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Numéro d'autorisation: EU-0022128-0000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: EU-0022128-0000

Chapitre 1. **INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Nom commercial/noms commerciaux du produit**

Nom commercial/noms commerciaux	ClearKlens IPA ClearKlens IPA 70% ClearKlens IPA 70% v/v ClearKlens IPA VH1 ClearKlens IPA Airless ClearKlens IPA Pouch ClearKlens IPA Non Sterile ClearKlens IPA Non Sterile VH1 ClearKlens IPA SS ClearKlens IPA SS VH1 ClearKlens IPA RTU ClearKlens IPA RTU VH1 Texwipe® Sterile 70% Isopropanol VH01 ClearKlens IPA

1.2. **Titulaire de l'autorisation**

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Diversey Europe Operations B.V.
	Adresse	De Corridor 4 (Regulatory team) 3621 ZB Breukelen NL
Numéro de l'autorisation		EU-0022128-0000
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides		EU-0022128-0000
Date de l'autorisation		24.8.2020
Date d'expiration de l'autorisation		31.7.2030

1.3. **Fabricant(s) du produit**

Nom du fabricant	Diversey Europe Operations B.V.
Adresse du fabricant	Maarssenbroeksedijk 2 3542 DN Utrecht Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Diversey Europe Operations B.V. site 1 Avenida Conde Duque 5, 7 y 9 ; Poligono Industrial La Postura 28343 Valdemoro (Madrid) Espagne Diversey Europe Operations B.V. site 2 Strada Statale 235 26010 Bagnolo Cremasco (CR) Italie

	Diversey Europe Operations B.V. site 3 Cotes Park Industrial Estate DE55 4PA Somercotes Alfreton Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Diversey Europe Operations B.V. site 4 Rembrandtlaan 414 7545 ZW Enschede Pays-Bas Diversey Europe Operations B.V. site 5 Morschheimer Strasse 12 67292 Kirchheimbolanden Allemagne

Nom du fabricant	Multifill BV
Adresse du fabricant	Constructieweg 25a 3640 AJ Mijdrecht Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Multifill BV site 1 Constructieweg 25a 3640 AJ Mijdrecht Pays-Bas

Nom du fabricant	Flexible Medical Packaging Ltd
Adresse du fabricant	Unit 8, Hightown, White Cross Industrial Estate LA1 4XS Lancaster, Lancashire Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Flexible Medical Packaging Ltd site 1 Unit 8, Hightown, White Cross Industrial Estate LA1 4XS Lancaster, Lancashire Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Nom du fabricant	Ardepharm
Adresse du fabricant	Les Iles Ferays 07300 Tournon-sur-Rhône France
Emplacement des sites de fabrication	Ardepharm site 1 Les Iles Ferays 07300 Tournon-sur-Rhône France

Nom du fabricant	Entegris Cleaning Process (ECP) S.A.S
Adresse du fabricant	395 rue Louis Lépine 34000 Montpellier France
Emplacement des sites de fabrication	Entegris Cleaning Process (ECP) S.A.S site 1 395 rue Louis Lépine 34000 Montpellier France

1.4. **Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)**

Substance active	Propane-2-ol
Nom du fabricant	INEOS Solvents GmbH
Adresse du fabricant	Anckelmannsplatz D-20537 Hamburg Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	INEOS Solvents GmbH site 1 Shamrockstrasse 88 D-44623 Herne Allemagne INEOS Solvents GmbH site 2 Römerstrasse 733 D-47443 Moers Allemagne

Substance active	Propane-2-ol
Nom du fabricant	Shell Chemicals Europe B.V.
Adresse du fabricant	Postbus 2334 3000 CH Rotterdam Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Shell Chemicals Europe B.V. site 1 Vondelingenweg 601 3196 KK Rotterdam-Pernis Pays-Bas

Substance active	Propane-2-ol
Nom du fabricant	Novapex
Adresse du fabricant	21 Chemin de la Sauvegarde - 21 Ecully Parc - CS 33167 69134 Écully Cedex France
Emplacement des sites de fabrication	Novapex site 1 Novapex SAS Usine de Rousillon, Rue Gaston Monmousseau 38556 Saint Maurice l'Exil, Cédex France

Substance active	Propane-2-ol
Nom du fabricant	Exxon Mobil Chemicals
Adresse du fabricant	Hermeslaan 2 1831 Machelen Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Exxon Mobil Chemicals site 1 4045 Scenic Highway LA 70805 Baton Rouge États-Unis d'Amérique Exxon Mobil Chemicals Southampton SO45 1TX Hampshire Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Chapitre 2. **COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propane-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	63,1 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation**

AL - autres liquides

Chapitre 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE**

Mentions de danger	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261: Éviter de respirer les aérosols. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P403 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

	P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations nationales.. P501: Éliminer le récipient conformément aux réglementations nationales.. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P370 + P378: En cas d'incendie: Utiliser mousse résistante à l'alcool pour l'extinction.

Chapitre 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

TP02: Désinfectant pour surface dures non poreuses — usage professionnel — désinfection par balayage avec un bandeau de lavage

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: pas de données Nom commun: Bactéries Stade de développement: pas de données Nom scientifique: pas de données Nom commun: Levures Stade de développement: pas de données
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Produit prêt à l'emploi pour la désinfection des surfaces dures non poreuses propres en ateliers de fabrication pharmaceutique et cosmétique avec un taux de renouvellement de l'air de 60 par heure ou plus, et en salles blanches avec un taux de renouvellement de l'air de 150 par heure ou plus.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Désinfection par balayage avec un bandeau de lavage Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Appliquer 18.4 ml de produit par m^2. 0 Nombre et fréquence des applications: -
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Conteneurs (PEHD, PP, PE) : 1 - 20 L

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Produit prêt à l'emploi pour la désinfection des surfaces dures non poreuses.

Nettoyer et sécher la surface avant désinfection. Imprégner le bandeau de lavage avec la solution désinfectante puis l'appliquer sur la surface à traiter. Mouiller complètement la surface. Laisser agir pendant au moins 30 secondes.

Les textiles d'essuyages usagés doivent être placés dans un conteneur fermé.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Appliquer le produit dans une pièce suffisamment ventilée. Les taux de renouvellement de l'air minimums requis sont :

— 60/h pour les ateliers de fabrication pharmaceutique et cosmétique ;

— 150/h pour les salles blanches.

Ne pas utiliser plus de 18.4 ml de produit par m^2.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions d'utilisation générales.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions d'utilisation générales.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions d'utilisation générales.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

TP02: Désinfectant pour surface dures non poreuses — usage professionnel — désinfection par essuyage avec lingette

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: pas de données Nom commun: Bactéries Stade de développement: pas de données Nom scientifique: pas de données Nom commun: Levures Stade de développement: pas de données
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Produit prêt à l'emploi pour la désinfection des surfaces dures non poreuses propres en laboratoires avec un taux de renouvellement de l'air de 8 par heure ou plus, en ateliers de fabrication pharmaceutique et cosmétique avec un taux de renouvellement de l'air de 60 par heure ou plus, et en salles blanches avec un taux de renouvellement de l'air de 150 par heure ou plus.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Désinfection par essuyage avec une lingette Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Appliquer 18.4 ml de produit par m^2. 0 Nombre et fréquence des applications: -

Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	— Conteneurs (PEHD, PP, PE) : 1 - 20 L — Conteneurs (PEHD, PP, PE) avec pompe : 200 L (salle blanche uniquement) — IBC avec pompe (PEHD, PP, PE) : 950 et 1 000 L (salle blanche uniquement)

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Produit prêt à l'emploi pour la désinfection des surfaces dures non poreuses.

Nettoyer et sécher la surface avant désinfection. Humidifier la lingette avec le désinfectant et essuyer la surface. Mouiller complètement la surface. Laisser agir pendant au moins 30 secondes. Dans les salles blanches, la quantité exacte de produit requise peut également être appliquée à l'aide d'un pulvérisateur bas-débit ou versée dans un seau via un système de tuyauterie. Les lingettes usagées doivent être éliminées dans un conteneur fermé.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Appliquer le produit dans une pièce suffisamment ventilée. Les taux de renouvellement de l'air minimums requis sont :

— 8/h pour les laboratoires ;

— 60/h pour les ateliers de fabrication pharmaceutique et cosmétique ;

— 150/h pour les salles blanches.

Ne pas utiliser plus de 18.4 ml de produit par m^2.

Les mesures de protection personnelle suivantes peuvent être prises en compte lors de l'application du désinfectant en l'absence de mesures techniques et/ou organisationnelles susceptibles de les remplacer : L'utilisation de protections oculaires pendant la manipulation du produit est recommandée.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions d'utilisation générales.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions d'utilisation générales.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions d'utilisation générales.

4.3. **Description de l'utilisation**

Tableau 3

TP02: Désinfectant pour surface dures non poreuses — usage professionnel — désinfection par pulvérisation

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: pas de données Nom commun: Bactéries Stade de développement: pas de données Nom scientifique: pas de données Nom commun: Levures Stade de développement: pas de données
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Produit prêt à l'emploi pour la désinfection des surfaces dures non poreuses propres en laboratoires avec un taux de renouvellement de l'air de 8 par heure ou plus, en ateliers de fabrication pharmaceutique et cosmétique avec un taux de renouvellement de l'air de 60 par heure ou plus, et en salles blanches avec un taux de renouvellement de l'air de 150 par heure ou plus.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Désinfection à l'aide d'un pulvérisateur manuel Description détaillée: Le produit peut éventuellement être réparti manuellement.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Appliquer 18.4 ml de produit par m^2. 0 Nombre et fréquence des applications: -
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	— Poche pour pulvérisateur manuel (PE) : 0.9 – 20 L — Poche en bouteille (poche multicouche 5 couches coextrudées EVA/EVA/PVDC/EVA/EVA dans bouteille PEHD, PP ou PE) : 0.9 – 2 L — Bouteille avec pulvérisateur manuel (PEHD, PP, PE) : 0.5 – 1.5 L — Bouteille avec pulvérisateur manuel sans air (PEBD) : 0.25 – 1 L

4.3.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Produit prêt à l'emploi pour la désinfection des surfaces dures non poreuses.

Nettoyer et sécher la surface avant désinfection. Pulvériser sur la surface, répartir manuellement le produit si nécessaire. Mouiller complètement la surface. Laisser agir pendant au moins 30 secondes. Les tissus usagés doivent être éliminés dans un conteneur fermé.

Nombre d'applications par type de conditionnement nécessaire à un taux d'application de 18,4 ml de produit par m^2 :

— Poche pour pulvérisateur manuel : 19 pulvérisations par m^2 ;

— Pulvérisateur manuel stérile (poche en bouteille) : 16 pulvérisations par m^2;

— Bouteille avec pulvérisateur manuel : 14 pulvérisations par m^2 ;

— Bouteille avec pulvérisateur manuel sans air : 21 pulvérisations par m^2 .

4.3.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Appliquer le produit dans une pièce suffisamment ventilée. Les taux de renouvellement de l'air minimums requis sont:

— 8/h pour les laboratoires ;

— 60/h pour les ateliers de fabrication pharmaceutique et cosmétique ;

— 150/h pour les salles blanches.

Ne pas utiliser plus de 18.4 ml de produit par m^2.

4.3.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions d'utilisation générales.

4.3.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions d'utilisation générales.

4.3.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions d'utilisation générales.

4.4. **Description de l'utilisation**

Tableau 4

TP02: Désinfectant pour gants non poreux — usage professionnel — désinfection de gants non poreux

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: pas de données Nom commun: Bactéries Stade de développement: pas de données Nom scientifique: pas de données Nom commun: Levures Stade de développement: pas de données
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Produit prêt à l'emploi pour la désinfection des gants non poreux propres en laboratoires avec un taux de renouvellement de l'air de 8 par heure ou plus, en ateliers de fabrication pharmaceutique et cosmétique avec un taux de renouvellement de l'air de 60 par heure ou plus, et en salles blanches avec taux de renouvellement de l'air de 150 par heure ou plus.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Désinfectant pour gants non poreux Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Appliquer 3 ml sur des gants 0 Nombre et fréquence des applications: -
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	*Dosage automatique* — Conteneurs (PEHD, PP, PE) : 1 - 20 L — Conteneurs (PEHD, PP, PE) avec pompe : 200 L (salle blanche uniquement) — IBC avec pompe (PEHD, PP, PE) : 950 et 1 000 L (salle blanche uniquement) *Dosage manuel* — Poche pour pulvérisateur manuel (PE) : 0.9 – 20 L — Poche en bouteille (poche multicouche 5 couches coextrudées EVA/EVA/PVDC/EVA/EVA dans bouteille PEHD, PP ou PE) : 0.9 – 2 L — Bouteille avec pulvérisateur manuel (PEHD, PP, PE) : 0.5 – 1,5 L — Bouteille avec pulvérisateur manuel sans air (PEBD) : 0.25 – 1 L

4.4.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Produit prêt à l'emploi pour la désinfection de gants non poreux

Dosage automatique:

Appliquer 3 ml de produit directement sur les mains gantées propres, répartir de manière homogène et mouiller complètement la surface. Laisser agir pendant au moins 30 secondes.

Dosage manuel:

Pulvériser 3 ml de produit directement sur les mains gantées propres, répartir de manière homogène et mouiller complètement la surface. Laisser agir pendant au moins 30 secondes.

Nombre d'applications par type de conditionnement nécessaire à l'application de 3 ml de produit sur les mains gantées propres :

— Poche pour pulvérisateur manuel : 3 pulvérisations de produit pour les deux mains ;

— Pulvérisateur manuel stérile (poche en bouteille) : 3 pulvérisations de produit pour les deux mains ;

— Bouteille avec pulvérisateur manuel : 3 pulvérisations de produit pour les deux mains ;

— Bouteille avec pulvérisateur manuel sans air : 4 pulvérisations de produit pour les deux mains.

4.4.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Appliquer le produit dans une pièce suffisamment ventilée. Les taux de renouvellement de l'air minimums requis sont:

— 8/h pour les laboratoires ;

— 60/h pour les ateliers de fabrication pharmaceutique et cosmétique ;

— 150/h pour les salles blanches.

4.4.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions d'utilisation générales.

4.4.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions d'utilisation générales.

4.4.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions d'utilisation générales.

Chapitre 5. **CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION** [1]

5.1. **Consignes d'utilisation**

Voir les instructions spécifiques en section 4.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Porter des gants de protection neufs et résistants aux produits chimiques lors de la manipulation du produit (matière des gants à préciser par le bénéficiaire de l'autorisation dans les informations produit).

Éviter tout contact avec les yeux.

[1] Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Inhalation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Contact avec les yeux : Provoque une irritation sévère.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

Précautions environnementales

Le produit ne doit pas être déversé dans les égouts sans avoir été dilué ou neutralisé.

Empêcher toute pénétration du produit dans le réseau d'assainissement, les eaux de surface ou les nappes phréatiques. Diluer avec une grande quantité d'eau.

Méthodes et matériels de conservation et de nettoyage. Absorber le produit avec un matériau absorbant (sable, terre de diatomée, liant universel, sciure).

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Le produit et ses conteneurs doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation en vigueur en matière d'élimination des déchets dangereux. Procéder à l'élimination ou à l'incinération conformément à la réglementation locale.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation : 2 ans.

Conserver uniquement dans le conteneur d'origine.

Stocker à l'abri du soleil, à une température inférieure à 30 °C.

Stocker dans un lieu fermé.

Chapitre 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Le produit contient du propan-2-ol (N° CAS : 67-63-0), pour lequel une valeur de référence européenne de 129.28 mg/m³ a été validée pour les usages professionnels. Cette valeur a été utilisée dans l'évaluation des risques relatifs à ce produit.